

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 juin 2024
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00

PRESENTS : Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Patrick MICHELIN, Isabelle MARTINET, Matthieu RABOT, PARADIS Laurent, Hélène LIET, John SIMONET, Sylvie BERNARD,

EXCUSES : Philippe DRIVON, Quentin PERRUSSON, Sarah BARUET (donne procuration à Nicolas VILAIN), Alexis GAUTHIER, GALLAND Vanessa (donne procuration à Laurent PARADIS), Daniel CEVRERO

Monsieur le Maire rend hommage à Madame Denis CHEVAUX pour les années qu'elle a effectué au sein de la municipalité et demande à l'ensemble du Conseil Municipal de respecter une minute de silence.

Approbation du procès-verbal du 12 avril 2024 à l'unanimité par le Conseil Municipal

1) Tarifs Piscine 2024

Monsieur le maire propose aux conseillers de fixer les tarifs de la piscine communale à compter de la saison 2024.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal fixe les tarifs et précise qu'ils seront appliqués à compter de la saison 2024

5 ans à 15 ans	2 € l'entrée	Carte à 30 € les 20 entrées
A partir de 16 ans	3.5 € l'entrée	Carte à 35 € les 12 entrées
Enfant de moins de 5 ans accompagné d'un adulte responsable	accès gratuit	

2) Elections législatives 2024

Monsieur le Maire informe qu'un tableau sera préparé concernant la tenue de la permanence des élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024.

3) Attribution logement Mairie

Monsieur le Maire indique que nous n'avons pas reçu de candidature valable concernant logement du 17 rue de la Mairie. L'annonce sera de nouveau mise en ligne afin de rechercher un futur locataire.

5) RODP 2024

Vu la loi de réglementation des télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996,
Vu l'article L47 du Code des postes et communications électroniques fixant les conditions du domaine public routier sous la forme d'une permission de voirie assortie du versement d'une redevance,
Vu l'article L45-1 du Code des postes et télécommunications électroniques,
Vu l'article L115-1 du Code de la voirie routière,
Vu le décret n° 1676 du 29 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés prévues par les articles L45.1, L47 et L 48 du code des postes et des télécommunications électroniques et notamment son article R20-52,
Sur proposition du Maire,

DECIDE d'appliquer les plafonds prévus à l'article R20-52 et de fixer pour 2024, la redevance d'occupation du domaine public routier par Orange (et autre opérateur de télécommunications) à :

Tableau redevance 2024

	Patrimoine Km d'artère /m2 d'emprise	Taux	Montant Total
Lignes aériennes	13.222	64.36	850.68
Lignes souterraines	10.198	48.27	492.25
Cabines			
TOTAL			1342.93

6) Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire présente plusieurs devis au Conseil Municipal.
 - Devis concernant des bordures pour 748.40 € TTC
- Monsieur le Maire informe que début d'année 2025 nous aurons le recensement de l'ensemble de la population sur Serley. Nous devons recruter un agent recenseur avant la fin de l'année.
- Travaux école Serley : les travaux vont débiter début juillet pour la nouvelle salle de classe et mi juillet en ce qui concerne la salle de motricité.
- Monsieur le Maire informe que les anciennes archives ont été déménagés par les conseillers municipaux bénévoles.
- Synthèse de la journée participative du 25 mai 2024.
- Cloches de l'église : installation de la nouvelle horloge. Une échelle de service va être à prévoir afin de sécuriser la montée aux cloches.
- Prévoir l'achat de 2 frigos de taille moyenne.
- Achat de parasol pour le gite
- Cureuse fossé : voir les tarifs pour la revente ou non de celle de la commune
- Les trous sont à reboucher vers le plan d'eau et sur certaines portions de la voirie
- Voir pour l'installation d'un sous compteur d'eau au logement de l'école sis 60 rue de la champonnière.

Fin séance 22h30

Le Maire

Nicolas VII A

